

4.17 Zonage

SAINT AVIT SAINT NAZAIRE

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 27/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUI approuvé par D.C.C. du

Zonage du PLUI				
UBd	UE	A	Ne	Ni-
Ucc	UX	Ah	Ngv	
UD	1AU	N	NL	

- Prescriptions du PLUI**
- ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
 - Espace boisé classé
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
 - Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
 - Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
 - Construction récente ou en cours

Date : 04/2022
Conception : Métropolis
Source : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

